

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR : Questions de la commission du BAPE du 24 novembre 2010 concernant le projet de parc éolien Montérégie

-----Message d'origine-----

De : Gilles Desgroseilliers [mailto:gilles@mrcjardinsdenapierville.ca]

Envoyé : 24 novembre 2010 15:05

À : Poliquin, Renée (BAPE)

Cc : MRC des Jardins-de-Napierville

Objet : Re: Questions de la commission du BAPE du 24 novembre 2010 concernant le projet de parc éolien Montérégie

Bonjour Madame Péloquin!

Pour faire suite à votre demande d'information, voici les renseignements demandés.

QUESTION 1

Y a-t-il d'autres opportunités prévues pour la population de participer au processus décisionnel une fois l'audience publique terminée. Si oui, lesquels ?

Le projet de Kruger est un projet qui sera déposé à la Ville de St-Rémi et à la municipalité de Saint-Michel pour l'obtention des permis et des autorisations requises.

Veuillez noter que le RCI numéro URB-141 est applicable par les municipalités locales.

Au niveau de la MRC, aucun processus de participation pour la population n'est prévu après l'audience publique.

QUESTION 2

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC comprend t-il des orientations ou des exigences au sujet de la préservation des milieux boisés ?

Non, le schéma d'aménagement en vigueur ne contient pas de mesures relatives à la préservation des milieux boisés.

Nous vous invitons cependant à vérifier avec les municipalités locales concernées pour vérifier si les règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi et de la municipalité de Saint-Michel contiennent des mesures visant la préservation des boisés.

Gilles Desgroseilliers, urbaniste
MRC des Jardins-de-Napierville

----- Original Message -----

|